

MATINÉE D'ACTUALITÉ

LOI ALUR ET BAUX D'HABITATION

Faites le point sur les impacts de la loi ALUR

Jeudi 10 septembre 2015

Paris



ÉDITO

Voté par l'Assemblée nationale début 2014, le texte a ensuite été adopté par le Sénat le 31 janvier 2014. Alors que certaines dispositions de la loi entrent dès maintenant en vigueur (comme, par exemple, le plafonnement des frais d'agence, le prolongement de la trêve hivernale ou la réduction des délais de prescription applicables aux loyers impayés et aux charges), d'autres dispositions verront leur application différée dans le temps. C'est le cas notamment de la mise en place de la garantie universelle des loyers, censée n'être applicable qu'en 2016.

Cette Matinée-débats de la Lettre des Juristes d'Affaires, organisée en partenariat avec la Revue Lamy des loyers, la Revue Lamy Droit des Affaires et le Lamy Droit Immobilier, sera l'occasion de réunir les meilleurs experts sur le sujet pour décrypter les grandes nouveautés et points d'alertes en la matière.

Le Lamy Droit Immobilier, Le Lamy des loyers, la Revue Lamy Droit des Affaires et la Lettre des Juristes d'Affaires vous proposent de rencontrer dans le cadre d'une **Matinée-débats** :

Michel PIALOUX,

Avocat, Ancien secrétaire de la Conférence
Spécialiste en droit immobilier

Julien PRIGENT,

Avocat à la cour et membre du conseil
scientifique de la revue des loyers et co
auteur de l'ouvrage baux commerciaux

Maîtriser les champs d'application de la loi du 24 mars 2014

- **Application matérielle**

Quelles sont désormais les règles applicables aux résidences principales ? Aux logements meublés à usage de résidence principale ? Quid des locations meublées touristiques.

- **Application dans le temps**

Quelles sont les modifications apportées au contrat de location ?

- Le contrat type
- Quelles sont les nouvelles mentions obligatoires du contrat de bail ?
- Quels changements concernant l'état des lieux ?
- Le dossier de diagnostic technique, quels enjeux ?
- Les clauses réputées non écrites : Les points délicats
- Quelles sont les pièces justificatives demandées au candidat à la location ?

Le loyer et conditions financières du contrat de bail

- Encadrement du loyer, quels changements ?
- Indexation du loyer, comment cela fonctionne ?
- Modification du loyer lors du renouvellement du bail
- Quelle procédure d'étalement de la hausse des loyers dans le temps ?
- Les nouvelles règles du cautionnement
- La colocation et la clause de solidarité : quels sont les pièges à éviter ?
- Les charges récupérables
- La garantie universelle des loyers (GUL)

Les obligations nées du contrat de bail

- **Obligations du bailleur**
 - Logement décent
 - Changement de bailleur
- **Obligations du locataire**
 - S'assurer contre les risques locatifs
 - Réparations locatives (modalités de prise en compte de la vétusté)
 - Paiement partiel du loyer
 - L'obligation du locataire de laisser exécuter les travaux

La fin du bail

- Congé délivré par le locataire
- Congé délivré par le bailleur
- Restitution des clés
- Restitution du dépôt de garantie
- Clause résolutoire, résiliation judiciaire et expulsion

Autres dispositions de la loi ALUR

- Quels sont les nouveaux délais de prescription de la loi ALUR ?
- Quelles sont les nouvelles dispositions concernant la sous-location ?
- Quelles sont les nouvelles règles de calculs et de paiements des honoraires pour la location
- Les ventes à la découpe modifiées ?
- Définition de la notion d'abandon du logement
- Extension de la compétence des commissions départementales de conciliation
- Les observatoires locaux des loyers

Tout au long de la matinée, une large place sera donnée aux débats contradictoires et aux questions des participants.


Vous êtes concernés

- Juristes d'entreprises
- Avocats
- Gestionnaire de patrimoine

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :
Wolters Kluwer France SAS - Case postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter :

Tél. :  N° Indigo 0 825 08 08 00 - Courriel : matineesdebats@lamy.fr

Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

002682 154

LOI ALUR ET BAUX D'HABITATION

Faites le point sur les impacts de la loi ALUR

Jeudi 10 septembre 2015 • De 9h00 à 11h30 • Paris



Abonnés Le Lamy Droit Immobilier, Le Lamy des loyers, la Revue Lamy Droit des Affaires ou à la Lettre des Juristes d'Affaires **550 €^{HT}** soit 660 €^{TTC} (TVA 20%)

Non abonnés : **610 €^{HT}** soit 732 €^{TTC} (TVA 20%)

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 €^{HT}, soit 396 €^{TTC} (TVA 20%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro client :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Participant : MME M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

Inscription gérée par : MME M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 31 août 2015**. A défaut la formation sera facturée intégralement.

Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Raison Sociale :

Service ou contact :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Fait à : Le :

Cachet et signature obligatoires :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre .

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :

www.lamy-conference.fr

www.viadeo.com/fr/company/lamy-formation

www.twitter.com/LamyFormation